

## DÉPARTEMENT DES YVELINES

### ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2021

#### NOTE RELATIVE A LA PRÉSENTATION DES FACTURES

**Remboursement des frais d'impression des documents électoraux  
et d'apposition des affiches aux binômes de candidats  
ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés  
(Articles L.216 et R.39 du code électoral)**

**ATTENTION** : les originaux des factures et les exemplaires des documents relatifs à la **propagande électorale (affiches, circulaires, bulletins de vote)** ne doivent pas être insérés dans l'enveloppe des comptes de campagne.

Les demandes de remboursement des frais de propagande devront être adressées dans les meilleurs délais à l'issue du scrutin à l'adresse ci-dessous :

**PRÉFECTURE DES YVELINES**  
**Direction de la Réglementation et des Collectivités Territoriales**  
**Bureau des Elections**  
**1 avenue de l'Europe**  
**78010 - VERSAILLES CEDEX**

#### **BAREME DE REMBOURSEMENT**

- Les tarifs maxima de remboursement des documents de propagande électorale sont fixés par l'arrêté ministériel n° NOR : INTA2111331A du 7 mai 2021 .
- Le taux de TVA applicable à l'impression des circulaires et des bulletins de vote est de **5,5%**, et celui applicable à l'impression et l'apposition des affiches est de **20,00%**.
- Frais d'affichage : ne seront remboursés que les prestations effectuées par des entreprises professionnelles, à l'exclusion de tout organisme occasionnel ou de toute autre personne morale de droit public.

#### **LES BÉNÉFICIAIRES DU REMBOURSEMENT**

Le remboursement des frais de propagande pourra être effectué :

- sur le compte bancaire de l'un des deux membres du binôme,
- ou sur un compte bancaire conjoint ouvert aux noms des deux membres du binôme de candidats.
- ou sur le compte de l'imprimeur ou de l'afficheur, en établissant une lettre de subrogation qui sera co-signée des deux membres du binôme.(modèle en annexe 1).

**AUCUN REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE PROPAGANDE NE PEUT S'EFFECTUER AU BÉNÉFICE DU MANDATAIRE FINANCIER DU BINÔME DE CANDIDATS.**

#### **LES MODALITÉS DU REMBOURSEMENT**

**Les factures doivent être impérativement libellées au nom des deux membres du binôme de candidats.**

Les factures, en deux exemplaires, **devront mentionner** :

- la raison sociale du prestataire, sa forme juridique, son adresse et son numéro SIRET ;

- la mention « Elections départementales des 20 et 27 juin 2021 »;
- les noms des deux membres du binôme de candidats;
- le canton et le tour de scrutin ;
- la nature de la prestation ou du document faisant l'objet de la facture (bulletins de vote, circulaires, grandes affiches, affiches de réunion, en précisant les quantités et format des documents imprimés) ;
- les prix unitaires hors taxes ;
- le prix total hors taxes ;
- le montant total et, le cas échéant, le régime des taxes applicables.

Les factures devront être accompagnées de deux exemplaires de chaque catégorie de document imprimé (y compris 2 exemplaires de chacune des deux petites affiches pour vérifier l'annonce de tenue de réunions électorales à des dates différentes).

### **1 - > Remboursement à l'un des deux membres du binôme de candidats :**

Chaque binôme de candidats fait connaître au préfet le compte bancaire de l'un des deux membres sur lequel le remboursement doit être effectué.

Le membre du binôme bénéficiaire de ces remboursements doit transmettre :

- un relevé d'identité bancaire original à son nom;
- la fiche, complétée, de création de l'identité du tiers dans le logiciel de paiement CHORUS (annexe 2) ;
- le formulaire d'acceptation et de désistement des membres du binôme pour le remboursement des frais de propagande officielle (annexe 4)
- les factures et exemplaires évoqués ci-dessus.

Les membres du binôme de candidats assurant directement le paiement des frais d'impression et d'affichage au prestataire veilleront à ce que la mention "facture acquittée par Monsieur ....., et (éventuellement) Madame ....., membre(s) du binôme de candidats dans le canton de ....., le .././../, par chèque(s) n°..... de la banque xxxxx" apparaisse sur la facture.

Le remboursement des frais réglés par les deux membres du binôme de candidats étant effectué à un seul des deux membres du binôme, il lui revient ensuite de rembourser à l'autre membre du binôme la part des frais avancés.

### **2 - > Remboursement sur le compte conjoint ouvert aux noms des deux membres du binôme :**

Si les membres du binôme de candidats souhaitent obtenir le remboursement de ses frais de propagande officielle sur un compte bancaire conjoint, ils doivent transmettre :

- un relevé d'identité bancaire original du compte conjoint faisant apparaître les noms des deux membres du binôme ;
- la fiche, complétée, de création des identités des deux tiers dans le logiciel de paiement CHORUS (annexe 3),
- les factures et exemplaires évoqués ci-dessus.

### **3 - > En cas de subrogation à l'imprimeur ou l'afficheur :**

les factures et exemplaires imprimés seront obligatoirement accompagnés de l'imprimé de subrogation correspondant (un par facture, en fonction des prestations d'impression ou d'affichage). Cet imprimé (cf. annexe 1) peut être dupliqué autant que nécessaire. Il sera cependant porté une attention particulière au caractère original de la signature du binôme de candidats sur chacune des copies.

**Par ailleurs, devra être joint le relevé d'identité bancaire ou postal de l'imprimeur ou de l'afficheur.**

\*  
\* \*

Afin d'éviter tout rejet par la Direction régionale des finances publiques, et tout retard dans le règlement, les visas, mentions, signatures et pièces justificatives mentionnés ci-dessus **sont indispensables**.

**ELECTIONS DEPARTEMENTALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

**ACTE DE SUBROGATION**

Nous soussignés,

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Et

Nom : .....

Prénom(s) : .....

Constituant le binôme de candidats dans le canton de .....  
du département des Yvelines dans le cadre des élections départementales des 20 et 27 juin  
2021

**demandons à ce que le remboursement des frais de propagande officielle (R. 39 du code  
électoral) exposés dans le cadre de <sup>1</sup> :**

l'impression de nos bulletins de vote :

l'impression de nos circulaires :

l'impression de nos affiches :

l'apposition de nos affiches :

**soit directement effectué au profit de notre prestataire désigné ci-après<sup>2</sup> :**

Raison sociale : .....

N° SIRET (14 chiffres) : .....

Adresse, code postal, ville : .....

.....

Adresse mail : .....

Téléphone fixe : .....Téléphone portable :.....

Fait à ....., le .....

**Signature des deux membres du binôme de candidats**

<sup>1</sup> Cocher la (les) case(s) correspondant à la catégorie du (des) document(s) faisant l'objet de la subrogation.

<sup>2</sup> Joindre un RIB ou un RIP original du prestataire.

**FICHE POUR LA CRÉATION DE L'IDENTITÉ DU TIERS DANS CHORUS**

Ce document doit être complété par le membre du binôme de candidats qui sera bénéficiaire du remboursement sur son compte bancaire et transmis à la préfecture pour permettre :

- le remboursement de ses frais de propagande officielle sur son compte bancaire s'il n'y a pas subrogation,
- le remboursement des frais d'apposition des affiches s'il n'y a pas subrogation,
- le versement du remboursement forfaitaire de ses dépenses de campagne

Nom : .....Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .../.../.....à.....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Dix premiers chiffres du numéro de sécurité sociale :

Ex : 1            42            10            01            015

--	--	--	--	--

Signature :

**FICHE POUR LA CRÉATION DES IDENTITÉS DES DEUX TIERS DANS CHORUS**

Nom : .....Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .../.../.....à.....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Dix premiers chiffres du numéro de sécurité sociale :

Ex : 1      42      10      01      015

<input type="text"/>				
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

**Et**

Nom : .....Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .../.../.....à.....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

Dix premiers chiffres du numéro de sécurité sociale :

Ex : 1      42      10      01      015

<input type="text"/>				
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

**FORMULAIRE D'ACCEPTATION ET DE DÉSISTEMENT DES MEMBRES DU BINÔME POUR LE  
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PROPAGANDE OFFICIELLE**

**Composition du binôme de candidats :**

Nom : .....Prénom : .....

- Je demande à percevoir le remboursement des frais de propagande officielle<sup>3</sup>.
- Je renonce à percevoir le remboursement des frais de propagande officielle.

**Et**

Nom : .....Prénom : .....

- Je demande à percevoir le remboursement des frais de propagande officielle.
- Je renonce à percevoir le remboursement des frais de propagande officielle.

**Signature des deux membres du binôme de candidats**

-

---

<sup>3</sup> Un seul bénéficiaire par binôme de candidats

Une case à cocher par chacun des membres du binôme de candidats